

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 05 décembre 2016

N° 2016-18

Nombre de délégués en exercice :	16	L'an deux mil seize, le 05 décembre à 9 heures 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.
Présents :	09	
Date de la convocation : 24.11.2016		

Présents : Mmes BAREGES, BOURDONCLE, MM. BERTELLI, BESIERS, DEPRINCE, HEBRARD, LAMOLINAIRIE, RICARD, WEILL
Absents excusés : MM. ALAZARD, ALBUGUES, BEQ, BONHOMME, BONSANG, MOLLE, SAZY
Assistaient à la séance : Mme LAYMAJOUX (Service Environnement Conseil Départemental)
MM. JOLIBERT (Paierie Départementale), BARON (Syndicat Départemental des Déchets)

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°3 - 2016

Le Président soumet à l'approbation du Comité Syndical le projet de décision modificative n° 3 joint en annexe.

Mouvements entre comptes :

► En raison d'un tiers erroné, deux titres de recette 2015 (recettes Journaux/Revue/Magasines) n'ont pas été recouverts. Ces titres ont été annulés et feront l'objet d'une nouvelle émission créant ainsi un excédent de recettes J.R.M. en 2016 :

- - 21 000 € (annulation compte 673)
- + 21 000 € (titres émis en 2016 – compte 7088)

► Suite à accident de travail (au cours du trajet domicile/prise de poste), le Syndicat a recruté un agent contractuel pour assurer le remplacement d'un conducteur depuis le 18 juillet 2016. Le surcoût en personnel sera compensé par le remboursement des charges de l'agent en arrêt de travail. En raison du décalage entre le versement des salaires et leurs remboursements, le Président propose de réajuster ces comptes :

- - 7 000 € (remboursement de personnel – compte 6419)
- + 7 000 € (rémunération du personnel – compte 64111)

Cette décision modificative a pour objet de prendre en compte certains virements de crédits entre lignes budgétaires. Ces opérations sont strictement équilibrées en dépenses et en recettes.

*
**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve la Décision Modificative n°3 selon le détail figurant en annexe.

Fait et délibéré le 05 décembre 2016

Le Président,
Michel WEILL



SYND DEP DECHETS MENAGERS

DM 2016

Code INSEE

Syndicat mixte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité Syndical

DECISION MODIFICATIVE N° 3

Nombre de membres en exercice 16
 Nombre de membres présents 09
 Nombre de suffrages exprimés 09
 VOTES : Contre 0 Pour 09
 Date de convocation : 26.11.2016

Objet :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 64111-812 : Rémunération principale (PT)		7 000,00 €		
TOTAL D 012 : Charges de personnel		7 000,00 €		
D 673-812 : Titres annulés (exerc. antér.)		21 000,00 €		
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		21 000,00 €		
R 6419-812 : Remb. rémunérations de personnel				7 000,00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges				7 000,00 €
R 7088-812 : Autres produits activité annexe				21 000,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services				21 000,00 €
Total		28 000,00 €		28 000,00 €
Total Général		28 000,00 €		28 000,00 €

Signataires :

ont signé les membres présents
 pour extrait conforme
 Le Président

